



Procès-verbal du Conseil Communautaire Jeudi 30 septembre 2021 à 19H30

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le jeudi 30 septembre 2021 à 19h30 à la salle « René LARCHERON » de Ferrières-en-Gâtinais, avec le respect de la distanciation et des gestes barrières.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 24/09/2021

M. LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN, Mme Françoise BERNARD, Mme Isabelle MARTIN, M. Joël LELIEVRE, M. Didier GIBAULT, M. Jean BERTHAUD, M. Guy DUSOULIER, M. Daniel FRISH, M. Gérard LARCHERON, M. Frédéric NERAUD, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Nadia DERRADJI, M. Alain BEAUNIER, Mme Nathalie ROUX, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mme Nadia MARTIN, M. Éric CAILLARD, Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN, Mme Christine CREUZET, M. Rémi DURAND, M. Daniel MARIA, M. Joël FACY, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Sébastien DEQUATRE, Mme Bernadette PERON, M. Jacques HUC, Mme Céline GADOIS, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés et représentés : M. Daniel CONSTANT a donné pouvoir à Mme Françoise BERNARD, Mme Sophie VRAI a donné pouvoir à M. Daniel FRISH, Mme Angélique LEROY a donné pouvoir à M. Guy DUSOULIER, Mme Delphine PELET a donné pouvoir à M. Daniel FRISH, M. Philippe FOURCAULT a donné pouvoir à Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Claude MADEC-CLEÏ a donné pouvoir à M. Daniel MARIA, M. Michel HARANG a donné pouvoir à Mme Nadia MARTIN, M. Claude LELIEVRE a donné pouvoir à Mme Céline GADOIS, Mme Françoise WOEHRLE a donné pouvoir à Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents : M. Mohamed BENMAFOUD, Mme Sylvie DE KILKHEN, Mme Sylvie COSTA, M. Éric BUTTET.

Mme Céline GADOIS est élue secrétaire de séance.

En exercice : 46

Présents : 33

Absents : 4

Pouvoirs : 9

Votants : 42

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BOUQUET, (DGS) et Mme Aurélie GOUSSET, secrétariat.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 8 juillet 2021 a été approuvé à l'unanimité, par les élus présents lors de ce conseil.

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS – ORDRE DU JOUR

I.	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	4
1.	FINANCES.....	4
A.	ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021/03/28 –VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE SPANC (CC/2021/09/01)	4
B.	ADMISSION EN CREANCES ETEINTES (CC/2021/09/02).....	4
C.	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – AJOUTS ET / OU VIREMENTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL CC4V (CC/2021/09/03).....	5
D.	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – AJOUTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE DE L’OFFICE DU TOURISME (CC/2021/09/04).....	5
E.	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES –DEGREVEMENT DE LA TAXE AFFERENT AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS (CC/2021/09/05).....	6
F.	EXONERATION DE LA TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES « TEOM » POUR LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX CONCERNES - ANNEE 2022 (CC/2021/09/06)	7
G.	PARTENARIAT DES MISSIONS AVEC SOLIHA LOIRET : MISSION D’ANIMATION ET D’INFORMATION POUR 2020 : OPERATIONS « FAÇADES » ET « AMELIORATION THERMIQUE » – PROPOSITION DE RECONDUCTION DU DISPOSITIF EN 2021 (CC/2021/09/07).....	8
2.	COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE & PATRIMOINE.....	8
A.	PACT 2021 – VERSEMENT DU 1 ^{er} ACOMPTE AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS (CC/2021/09/08)..	8
B.	PACT 2022 – CANDIDATURE DE LA CC4V AU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU TERRITOIRE (CC/2021/09/09).....	9
C.	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE MONTARGIS – ADOPTION DE L’ETAT DES FRAIS 2020, REMBOURSEMENT A LA VILLE DE MONTARGIS (CC/2021/09/10)	10
D.	MAISON DES METIERS D’ART : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2022 ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS (CC/2021/09/11).....	11
E.	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L’ORGANISATION DE LEUR MANIFESTATION CULTURELLE (CC/2021/09/12).....	12
F.	ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION DANS LE CADRE DE L’ORGANISATION DE SA MANIFESTATION CULTURELLE (CC/2021/09/13)	12
3.	EnFANCE-JEUNESSE.....	13
A.	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR L’EXERCICE DE LA COMPETENCE ENFANCE ET JEUNESSE PAR LES COMMUNES DE DORDIVES, CORBEILLES EN GATINAIS, FERRIERES EN GATINAIS ET NARGIS A LA CC4V POUR L’ANNEE 2020 : REMBOURSEMENT DES FRAIS (CC/2021/09/14).....	13
4.	AMENAGEMENT DE L’ESPACE – URBANISME.....	13
A.	REMBOURSEMENT DES HEURES DE MISES A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DU PLUI – ANNEE 2020 (CC/2021/09/15).....	13
B.	INDEMNISATION DE L’EXPLOITANT AGRICOLE – PROJET GENDARMERIE (CC/2021/09/16)	14
C.	INDEMNISATION DE L’EXPLOITANT AGRICOLE – PROJET ECOPARC (CC/2021/09/17)	14
5.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	15
A.	INTEGRATION DE LA CC BERRY LOIRE PUISAYE AU TERRITOIRE D’INDUSTRIE DU GRAND MONTARGIS ET DU GIENNOIS. (CC/2021/09/18)	15

B.	OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER DE L'ENTREPRISE SAVONS ARTHUR SITUÉE A SCEAUX DU GATINAIS (CC/2021/09/19)	16
6.	EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	16
A.	PISCINES DE CORBEILLES ET FERRIERES POUR L'ANNEE 2021-2022 : TARIFS DE PARTICIPATION DES COMMUNES ET SYNDICATS EXTERIEURS A LA CC4V DANS LE CADRE SCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021 (CC/2021/09/20)	16
B.	PISCINES DE CORBEILLES ET FERRIERES POUR L'ANNEE 2021-2022 : CONVENTION D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION PAR LES ASSOCIATIONS ET VOTE DES REDEVANCES EN DECOULANT (CC/2021/09/21)	17
7.	EAU & ASSAINISSEMENT - SPANC	18
A.	VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SPANC- ANNEE 2020 (CC/2021/09/22)	18
8.	AFFAIRES DIVERSES SOUMISES À DÉLIBÉRATION	19
A.	VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES CC4V- ANNEE 2020 (CC/2021/09/23)	19
B.	SMIRTOM : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 (CC/2021/09/24)	19
9.	AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION – Information du Conseil.....	19
A.	Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil Communautaire	19
10.	TRAVAUX DES COMMISSIONS	20
1)	Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE	20
2)	Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND	20
3)	Finances – Mme Muriel CHAUVOT	20
4)	Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD.....	21
5)	Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS.....	21
6)	Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN.....	21
7)	Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA.....	21
8)	Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE	22
9)	Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ	22
10)	Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCROYSEN	22
11)	Actions sportives – M. Guy DUSOULIER.....	22
A.	RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ.....	22
	Fin de la séance à 21h00.....	22

I. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. FINANCES

A. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021/03/28 –VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE SPANC (CC/2021/09/01)

VU le CGCT,

VU la délibération n°2021/03/28 du 25 mars 2021 qui actait le vote du compte administratif du B.A du SPANC,

VU la Commission des Finances du 15 septembre 2021,

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction de la délibération initiale n°2021/03/28 pour l'approbation du vote du Budget Primitif du Budget Annexe SPANC.

Il a été inscrit 120 287,86 € au lieu de 120 288,01 €.

Ainsi, le Budget Primitif s'équilibre donc comme suit :

Recettes de Fonctionnement	
002 - Résultat de Fonctionnement	120 288,01 €
70 - Produits de services	75 620,00 €
Sous-Total	195 908.01 €
Dépenses de Fonctionnement	
011 - Charges à caractère générale	195 908.01 €
Sous-Total	195 908.01 €

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2021 du S.P.A.N.C. par chapitre,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

B. ADMISSION EN CREANCES ETEINTES (CC/2021/09/02)

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

CONSIDERANT la demande d'admission en créances éteintes pour lesquelles les recherches entreprises auprès des débiteurs se sont déclarées infructueuses et pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible,

- Titre 310 / Bordereau 65 Facture ALSH Juillet 2017 pour un montant de 68,25 €
- Titre 331 / Bordereau 65 Facture ALSH juillet 2017 pour un montant de 25,66 €

Les créances éteintes deviennent une charge définitive pour la Collectivité

VU la Commission des Finances du 15 septembre 2021,

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **APPROUVE ET VOTE** l'admission en créances éteintes des recettes émises ci-dessus pour un montant de 68,25 € et 25,66 € soit 93,91 €.

Ces opérations feront l'objet d'un mandat au compte 6542 : Créances éteintes – Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

C. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – AJOUTS ET / OU VIREMENTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL CC4V (CC/2021/09/03)

VU le CGCT,

VU l'instruction M14,

VU la délibération n°2021/03/26 concernant le vote du budget primitif de la CC4V,

VU la Commission des Finances du 15 septembre 2021

Pour faire face à des dépenses et recettes imprévues, de nouvelles délibérations peuvent être prises après le vote du Budget primitif 2021 de la CC4V. A ce titre, une décision modificative est proposée :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Fonctions	Comptes	Intitulés	Dépenses	Observations
812	65548	Autres contributions : TEOM	14 865,00	régul base 2021
70	6745	Subventions aux personnes de droit privé	8 750,00	régul 2 dossiers mandatés + 2 reçus + 3 en prévision (1 250 €)
95	657363	Reversement à l'O.T	2 200,00	Chante Cléry + Plein Jeux 2019/2020
01	617	Etudes et recherches	-6 950,00	
Total Fonctionnement - Dépenses			18 865,00	

RECETTES

Fonctions	Comptes	Intitulés	Recettes	Observations
812	7331	TEOM	14 865,00	régul base 2021
95	7362	Taxe de Séjour	4 000,00	encaissement
Total Fonctionnement - Recettes			18 865,00	

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations	Fonctions	Comptes	Intitulés	Dépenses	Observations
8241	824	2031	Frais d'études	60 000,00	OPAH - RU*
O47		O20	2031 Frais d'études - Ancien Collège	-30 000,00	
Total Investissement - Dépenses				30 000,00	

RECETTES

Opérations	Fonctions	Comptes	Intitulés	Recettes	Observations
8241	824	1311	Subvention d'investissement	30 000,00	OPAH - RU
Total Investissement - Recettes				30 000,00	

*OPAH : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

RU : Revitalisation Urbaine

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **ADOpte** la Décision Modificative n° 1 pour ajouts et virements de crédits en Fonctionnement et Investissement,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire.

D. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – AJOUTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME (CC/2021/09/04)

VU le CGCT ;

VU l'instruction M14 ;

VU la délibération n°2021/03/35 concernant le vote du Budget Primitif de l'Office du Tourisme ;

VU la Commission Finances du 15 septembre 2021,

VU l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2021,

Une décision modificative doit être prise pour l'ajouts de crédits en Fonctionnement de 2 200 € de charges de reversement aux associations dans le cadre de l'activité « billetterie » sur exercices antérieurs,

Une aide financière provenant du Budget Principal CC4V est nécessaire à l'équilibre financier de ce Budget Annexe.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Fonctions	Comptes	Intitulés	Dépenses	Observations
		Autre charges exceptionnelles sur opé de gestion		Remboursement billetterie Chante Cléry + Pleins Jeux 2019/2020
020	6718		2 200,00	
Total Fonctionnement - Dépenses			2 200,00	

RECETTES

Fonctions	Comptes	Intitulés	Recettes	Observations
		Participations GFP de rattachement		Versement du budget principal
020	74751		2 200,00	
Total Fonctionnement - Recettes			2 200,00	

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 pour ajouts de crédits en Fonctionnement de 2 200 € de charges de reversement aux associations dans le cadre de l'activité « billetterie » sur exercices antérieurs.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

E. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES –DEGREVEMENT DE LA TAXE AFFERENT AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICUTEURS (CC/2021/09/05)

VU l'article 1647-00 bis du code général des impôts,

VU la délibération n°2015/09/04 en date du 18 septembre 2015,

Les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettent au Conseil Communautaire d'accorder un dégrèvement de 50 % pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1^{er} janvier 1995 et bénéficiaires de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par les articles D.343-9 à D.343-16 du code rural et de la pêche maritime,

CONSIDERANT que l'installation des jeunes agriculteurs sur une commune est aujourd'hui une opportunité pour maintenir une activité locale dans les communes rurales, et qu'il est important d'aider ces jeunes qui veulent créer ou reprendre une exploitation agricole dans la mesure où le contexte économique n'est pas très encourageant.

C'est pourquoi, dans le but de favoriser l'installation aidée des jeunes agriculteurs, l'Etat accorde diverses aides de dégrèvement dont un dégrèvement automatique de 50 % des taxes sur le foncier non bâti pendant 5 ans.

Il est demandé au Conseil de Communauté de reconduire ce dégrèvement pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **DECIDE** de reconduire le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, selon les dispositions de l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts,
- **DECIDE** que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur, avec prise d'effet de cette décision au 1^{er} janvier 2022,
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

F. EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES « TEOM » POUR LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX CONCERNES - ANNEE 2022 (CC/2021/09/06)

VU l'article 1639 A bis du CGI,

VU la Commission des Finances du 15 septembre 2021,

VU les dispositions de l'article 1521-III.1, 2bis et 3 du Code Général des Impôts qui permettent aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

- **de** déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés dans la mesure où ils ont apporté la preuve qu'ils procèdent à l'élimination de leurs déchets, par un autre moyen que le SMIRTOM de Montargis ;

- **de** pouvoir exonérer de la taxe les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L2333.78 du CGCT,

VU la liste des établissements ci-dessous ;

COMMUNES	Etablissements industriels et commerciaux concernés
DORDIVES	* SAS MARNELY (occupant) : Bricomarché, Route de Branles SCI FONCIERE CHABRIERES (propriétaire 127 +00244k)
FERRIERES EN GÂTINAIS	* S.A. REDEX : zone industrielle, occupant propriétaire (145 +00039s S)
	* S.A. Comptoir de Produits Chimiques et d'entretien (C.P.C.E. MIEUXA), Zone industrielle, Rue du petit crachis et Croix Poirier, occupant propriétaire (145 +00189Y 0251 PBCF79), Zone industrielle 9001 Plaine du marchais sillon, occupant propriétaire 145 + 00110H 0251 PBCDVG)
	* S.F.E.P. (Société Française d'Extrusion Plastique), occupant Croix Poirier * SA NOTILIA Comptoir de Financement Industrie (C.F.I.) (propriétaire 145 +00126A)
	Pour Carrefour Market (occupant) Zone industrielle, route du Bignon-Mirabeau, chemin de la Croix Poirier SCPI L'EPARGNE FONCIERE 2 (145 +00342H)
	Pour LIDL (occupant) Rue du Bois Planté (Propriétaire SA SOGEFIMUR145+00374E)

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'accorder l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux établissements industriels et commerciaux qui en ont fait la demande conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1, 2 bis, 3,

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2022.

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

G. PARTENARIAT DES MISSIONS AVEC SOLIHA LOIRET : MISSION D'ANIMATION ET D'INFORMATION POUR 2020 : OPERATIONS « FAÇADES » ET « AMELIORATION THERMIQUE » – PROPOSITION DE RECONDUCTION DU DISPOSITIF EN 2021 (CC/2021/09/07)

VU les statuts de la CC4V,

VU la délibération n° 2021/03/40 en date du 25 mars 2021,

La CC4V est signataire d'une convention avec SOLIHA Loiret (Ancien HD PACT) auquel elle a confié deux missions, à savoir :

1. Une action en faveur de l'amélioration thermique du parc privé de logements des propriétaires occupants aux ressources modestes de la C.C.4.V. ;
2. Une action en faveur des travaux de façades.

Concernant l'action en faveur des façades, il convient d'ajouter la possibilité de financer 7 nouveaux projets, au vu de l'avancement des dossiers engagés (dans la délibération du mois de mars, il était prévu le financement de 3 projets).

VU la Commission des Finances du 15 septembre 2021,

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **VALIDE** ces propositions-ci dessus, afin de permettre le financement de 7 nouveaux projets en 2021,
- **PREVOIT** le financement de ces dossiers par ajout de crédit lors de la Décision Modificative.

2. COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE & PATRIMOINE

A. PACT 2021 – VERSEMENT DU 1^{er} ACOMPTE AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS (CC/2021/09/08)

VU l'avis favorable de la Commission Culture du 14 septembre 2021,

VU l'avis du Bureau du 20 septembre 2021

Par délibération N° 2020/09/16 du 24 septembre 2020, la Communauté de Communes des Quatre Vallées a présenté un dossier de candidature pour le « Projet Artistique et Culturel de territoire (PACT) » 2021. Il est proposé de reverser aux associations et communes pour lesquelles les projets étaient recevables, les crédits alloués par le Conseil Régional du Centre Val de Loire, dans les conditions prévues à la convention d'application annuelle.

Selon les termes du contrat annuel, signé entre la Région Centre-Val de Loire et la CC4V, le montant de la participation financière allouée s'élève à 33 078 €. La subvention sera versée à comme suit :

- un premier acompte de 16 539 €
- le solde, soit 33 078 € - 16 539 € = 16 539 €, sur présentation des bilans financiers et artistiques des bénéficiaires.

1^{ER} ACOMPTE :

Commune de Fontenay-sur-Loing	
Concert Gospel	337,00 €
Spectacle Comique « Ginette, la Reine des boulettes »	505,00 €
Spectacle de Magie	1 880,00 €
Association des Fêtes Historiques de Ferrières	
Les Médiévales	6 000,00 €
Association Pleins Jeux	
Récital de piano Guilhem Fabre	588,00 €
Association Club Photo Dordivois	
Festiphot'45	920,00 €
Maison des Métiers d'Art	
Exposition « Inspiration Papier »	272,00 €
<i>En attente (réserve effectuée/incertitude du maintien des spectacles)</i>	6 037,00 €
TOTAL	16 539,00 €

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

-**AUTORISE** le versement du 1^{er} acompte relatif au PACT 2021 aux communes et associations selon la répartition indiquée ci-dessus,

-**PRECISE** que ces crédits sont inscrits au budget 2021 de la CC4V,

-**AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

B. PACT 2022 – CANDIDATURE DE LA CC4V AU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU TERRITOIRE (CC/2021/09/09)

VU l'avis favorable de la Commission Culture en date du 14 septembre 2021,

VU l'avis du Bureau du 20 septembre 2021,

Dans le cadre du développement territorial de la Culture, la Région Centre Val de Loire souhaite favoriser une offre culturelle et artistique de qualité sur l'ensemble du territoire régional via le Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT).

Le Projet Artistique et Culturel de Territoire a pour but de soutenir la diffusion culturelle et artistique dans le cadre du développement territorial en favorisant le soutien à la création artistique régionale, à la mise en réseau d'acteurs régionaux et à l'implication des habitants. La CC4V s'applique à poursuivre le principe de pluridisciplinarité artistique en proposant des spectacles vivants, des expositions, et des spectacles d'amateurs encadrés par des professionnels sur l'ensemble du territoire. L'implication des élus locaux dans l'action culturelle et la grande motivation des bénévoles des associations, couplés à la richesse du patrimoine présent sur le territoire offrent de belles perspectives de projets.

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

-**ACCEPTE** de se porter candidat, dans ce cadre d'intervention, au PACT 2022,

-**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

C. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE MONTARGIS – ADOPTION DE L'ETAT DES FRAIS 2020, REMBOURSEMENT A LA VILLE DE MONTARGIS (CC/2021/09/10)

VU le CGCT,

VU les statuts de la CC4V,

VU le courrier en date du 10 juin 2021 de la mairie de Montargis indiquant le décompte de la participation financière de la CC4V aux frais du Conservatoire,

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Patrimoine en date du 14 septembre 2021,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 15 septembre 2021,

VU l'avis du Bureau de du 20 septembre 2021,

Il est rappelé au Conseil Communautaire que le Conservatoire à Rayonnement Communal de Montargis dispense l'enseignement de la musique et de la danse aux montargois et aux personnes issues d'autres communes. Pour le rayonnement du Conservatoire et dans le but de mutualiser les moyens techniques et financiers, la ville de Montargis propose aux collectivités intéressées une convention de partenariat visant à développer l'enseignement artistique dans l'est du département.

Une convention définit plus précisément les relations entre la ville de Montargis et la CC4V au sein d'un partenariat concernant des cours de musique et de danse dispensés par les enseignants du Conservatoire de Montargis à l'antenne de Ferrières-en-Gâtinais au Centre Culturel de l'Enfance (4 avenue de Verdun, 45210 Ferrières-en-Gâtinais) et à la Salle des Mariages de Ferrières-en-Gâtinais.

La CC4V doit rembourser l'état des frais au titre de l'année 2020 qui s'élève à un montant de 114 575,42 € sur la base de calcul de l'année 2020, conformément à l'annexe financière ci-jointe à la délibération.

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à régler l'état des frais pour 2020 de la participation de la CC4V au Conservatoire de Musique de Montargis, pour un montant total de 114 575,42 €, conformément à l'annexe en pièce jointe.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au BP 2021.

M. DUSOULIER suggère que l'aide financière soit directement versée aux élèves pour aller aux cours et ainsi diminuer le coût total.

M. LARCHERON demande à la commission d'étudier cette possibilité.

D. MAISON DES METIERS D'ART : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2022 ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS (CC/2021/09/11)

VU les statuts de la CC4V,

VU l'avis favorable de la Commission Culture du 14 septembre 2021,

VU l'avis du Bureau du 20 septembre 2021,

Dans le cadre de la saison culturelle 2022, la Maison des Métiers d'Art prévoit la programmation de trois expositions temporaires, le développement des actions de médiation culturelle et d'actions d'animation avec les professionnels locaux :

1) Expositions temporaires :

▪ **« La Gravure »** (titre provisoire), du 1^{er} avril au 12 juin 2022, exposition d'artistes et d'artisans d'art consacrée au thème de la gravure. Commissariat de l'exposition assuré par la Maison des Métiers d'Art, collaboration avec le Musée de l'imprimerie à Malesherbes.

Vernissage le vendredi 1^{er} avril 2022 à 18h30

L'exposition sera inaugurée à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art en ouverture de saison.

▪ **« Exposition vente des artisans d'art et artistes du Gâtinais »**, du 24 juin au 4 septembre 2022. Cette exposition sera mise en œuvre par l'association des artisans d'Art présidée par Nicole Devis, créatrice d'abat-jour. Pas de thématique imposée. Animations et démonstrations assurées par les membres de l'association.

Vernissage le vendredi 24 juin 2022 à 18h30

Participation à *La Rue des Arts*.

▪ **« Les Simonnet »**, du 16 septembre au 30 octobre 2022. Exposition de sculptures et de peintures

Vernissage le vendredi 16 septembre à 18h30

La Maison des Métiers d'Art sera le point de départ d'un parcours artistique, dans plusieurs communes du territoire, qui présentera le travail des Simonnet (sculpteurs, habitants de Griselles). Visites de l'atelier des artistes, conférence, animations autour de leur démarche artistique, projets pédagogiques, démonstration de sculptures d'air (cerfs-volants,). Cette exposition et ce parcours se veulent didactiques.

2) Développement des actions de médiation culturelle

Mise en place d'événements et d'ateliers pédagogiques à destination des individuels et des scolaires tout au long de l'année (Art'eliers, JEMA, projets pédagogiques avec l'intervention d'un professionnel des métiers d'Art, sensibilisation aux Métiers d'Art auprès des collégiens, ateliers de découverte à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse).

3) Actions d'animation avec les professionnels locaux

Journées Européennes des Métiers d'Art, Journées Européennes du Patrimoine, Expositions Carte blanche, événements sur le territoire de la CC4V.

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

-VALIDE la programmation de la Maison des Métiers d'Art pour l'année 2022,

-AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région Centre-Val-de-Loire au titre du PACT et de la DRAC dans le cadre de la programmation 2022 de la Maison des Métiers d'Art,

-AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire,

-DIT que les dépenses engendrées par cette programmation seront inscrites au BP 2022 de la CC4V.

E. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LEUR MANIFESTATION CULTURELLE (CC/2021/09/12)

VU les statuts de la CC4V,

VU la délibération n°2017/12/04 instaurant une règle sur les subventions « plancher et plafond » pour les spectacles culturels ponctuels (hors festivals) déficitaires organisés par les communes et les associations au 01/01/2018,

VU l'avis favorable de la commission culture du 14 septembre 2021,

VU l'avis du Bureau de la CC4V le 20 septembre 2021,

Dans le cadre de la politique culturelle de la CC4V, il est proposé, au Conseil de Communauté, de verser la subvention à l'association suivante dans le cadre de l'organisation de sa manifestation culturelle :

Demandeur	Manifestation	Montant
Association Les Têtes Passantes	« <i>Nuit des Mirages</i> » les 16 et 17 juillet 2021	1 185, 00 €

Il est précisé que cette dépense est inscrite au budget 2021.

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **VERSE** la subvention ci-dessus à l'association Les Têtes Passantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

F. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SA MANIFESTATION CULTURELLE (CC/2021/09/13)

VU les statuts de la CC4V,

VU l'avis favorable de la Commission Culture du 14 septembre 2021,

Dans le cadre de la politique culturelle de la CC4V, le Président propose au Conseil de Communauté de verser une subvention exceptionnelle à l'association Club Photo Dordivois dans le cadre de l'organisation de sa manifestation culturelle, compte tenu de la qualité des exposants et du rayonnement de l'événement :

Demandeur	Manifestation	Montant
Association Club Photo Dordivois	<i>Festiphot'45</i>	2 000,00 €

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **VERSE** la subvention ci-dessus à l'association Club Photo Dordivois.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

M. BERTHAUD indique que la commune de Dordives prend en charge les frais supplémentaires dû à la manifestation. Il remercie la CC4V de participer financièrement aux manifestations.

3. ENFANCE-JEUNESSE

A. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ENFANCE ET JEUNESSE PAR LES COMMUNES DE DORDIVES, CORBEILLES EN GATINAIS, FERRIERES EN GATINAIS ET NARGIS A LA CC4V POUR L'ANNEE 2020 : REMBOURSEMENT DES FRAIS (CC/2021/09/14)

VU les statuts de la CC4V en date de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 et celui du 15 juin 2020,
VU les délibérations de la CC4V n°2016/06/27, n°2016/06/28 du 20 juin 2016 et n°2018/11/14 du 15/11/2018 concernant la mise en place d'une convention de prestation de service pour la mise à disposition du personnel et pour la gestion des équipements affectés à la compétence Enfance et Jeunesse,

VU les coûts de mise à disposition et de prestations de service pour l'Enfance-Jeunesse rendus par les Communes, pour l'année 2020,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 septembre 2021,

CONSIDERANT que dans le cadre du fonctionnement des ALSH enfance et Jeunesse de la CC4V, il convient de rembourser les communes de Dordives, Nargis, Corbeilles, et Ferrières, sur les prestations de service (personnel technique, comptabilité, RH, remboursement des fluides et du petit matériel car les bâtiments sont restés communaux...) et les mises à disposition du personnel (animation) suivant le tableau ci-dessous :

Communes	2020			2019		
	Charges de Personnel	Remboursement de frais	Total	Charges de Personnel	Remboursement de frais	Total
Corbeilles	2 864,31	14 091,07	16 955,38	4 127,31	15 008,76	19 136,07
Dordives	27 180,42	25 242,29	52 422,71	40 053,51	26 767,32	66 820,83
Ferrières	48 909,74	55 072,55	103 982,29	75 534,93	48 731,36	124 266,29
Nargis	0,00	21 544,48	21 544,48	25 504,94	33 778,29	59 283,23
TOTAL	78 954,47	115 950,39	194 904,86	145 220,69	124 285,73	269 506,42
			194 904,86			269 506,42

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **ADOpte** les remboursements pour le service enfance et jeunesse pour l'année 2020 tels que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à engager la dépense et de préciser que les crédits sont inscrits au BP 2021.

4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – URBANISME

A. REMBOURSEMENT DES HEURES DE MISES A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DU PLUI – ANNEE 2020 (CC/2021/09/15)

VU les statuts de la CC4V en date de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 ;

VU la délibération de la CC4V n° 2017/12/21 concernant la mise en place d'une convention de prestation de service pour la mise à disposition du personnel pour la compétence PLUi avec ses 19 communes ;

VU les coûts de mise à disposition et de prestations de service pour le PLUi rendus par les communes, pour l'année 2020 ;

VU la commission urbanisme en date du 6 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du fonctionnement du service urbanisme de la CC4V, il convient de rembourser les 19 communes, sur les mises à disposition du personnel (administratif).

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **ADOpte** les remboursements pour le service urbanisme-PLUi pour l'année 2020 tels qu'annexés à la délibération, pour un montant de 12 033,83 € (montant en attente des éléments des communes)
- **AUTORISE** le Président à engager la dépense et de préciser que les crédits sont inscrits au BP 2021.

B. INDEMNISATION DE L'EXPLOITANT AGRICOLE – PROJET GENDARMERIE (CC/2021/09/16)

VU les statuts de la CC4V en matière de construction de la Gendarmerie ;

VU la délibération n°2020/01/07 du 23 janvier 2020 relative aux modalités d'interventions de la CC4V sur la construction de la Gendarmerie ;

VU la délibération n° 2021/02/02, en date du 1^{er} février 2021, concernant l'acquisition de la parcelle située à Ferrières-en-Gâtinais de Madame Gilberte AVRIL par la CC4V qui autorise le Président à signer l'acte d'achat au profit de Mme AVRIL pour l'achat de la parcelle YD88, issue de la division de la parcelle YD53, pour un montant total de 102 510 € (HT hors frais restant à la charge de la CC4V) et une superficie de 6 030 m², à mettre en œuvre tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire et d'autoriser l'étude notariale, SCP BAUCHY-COSTA à Ferrières-en-Gâtinais, à rédiger l'acte d'achat et à établir toutes les formalités correspondantes ;

CONSIDERANT que la CC4V doit verser des indemnités d'éviction à l'agriculteur exploitant de la parcelle YD88, Monsieur Jean-Pierre DEVIN, selon la réglementation en vigueur.

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **PROCEDE** à l'indemnisation compensatoire auprès de l'exploitant agricole sur la parcelle pour un montant de 4 406,72€ euros,
- **AUTORISE** le Président ou sa Vice-Présidente déléguée aux finances à mettre en œuvre cette dépense et tout document relatif à cette affaire.

C. INDEMNISATION DE L'EXPLOITANT AGRICOLE – PROJET ECOPARC (CC/2021/09/17)

VU les statuts de la CC4V en matière de ZAE, et le projet relatif à l'Ecoparc ;

VU la délibération n°2021/02/01, en date du 1^{er} février 2021, concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section YE74, issue de la division de la parcelle section YE n°12, d'une contenance de 11 574 m² située à Ferrières-en-Gâtinais des consorts LHERMENAULT par la CC4V,

CONSIDERANT que la CC4V doit verser des indemnités d'éviction à l'agriculteur exploitant de la parcelle YE74, Monsieur Bernard LHERMENAULT selon la réglementation en vigueur,

CONSIDERANT que la CC4V prend à sa charge l'électrification du forage, et le déplacement du pivot d'arrosage de l'agriculteur évincé de la parcelle YE74 afin de compenser la perte de surface et assurer la continuité de l'exploitation sur les parcelles restantes à l'agriculteur,

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **PROCEDE** à l'indemnisation compensatoire auprès de l'exploitant agricole sur la parcelle pour un montant de 8 458,27 €,
- **PROCEDE** à la prise en charge financière de l'électrification du forage (28 390.80 € TTC), et le déplacement du pivot d'arrosage (3 933.84 € TTC et 1 800 € TTC). Les montants seront remis à jour en fonction des devis actualisés.
Ces aménagements sont nécessaires pour la continuité de l'exploitation des parcelles restantes à l'agriculteur, afin de compenser l'impact de la cession des surfaces sur l'activité agricole en place.
- **AUTORISE** le Président ou sa Vice-Présidente déléguée aux finances à mettre en œuvre cette dépense et tout document relatif à cette affaire.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. INTEGRATION DE LA CC BERRY LOIRE PUISAYE AU TERRITOIRE D'INDUSTRIE DU GRAND MONTARGIS ET DU GIENNOIS. (CC/2021/09/18)

VU les délibérations autorisant les Présidents à signer :

- du Conseil Régional Centre – Val de Loire n° 19.06.31.41 en date du 7 juin 2019,
- du Conseil de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives de Loing en date du 23 mai 2019,
- de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 11 juin 2019,
- de la Communauté de Communes des Quatre Vallées en date du 29 mai 2019,
- de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne en date du 18 juin 2019,
- du Conseil de la Communauté de Communes Giennoises en date du 24 juin 2019.

VU la décision de l'opérateur Banque des Territoire de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 19 avril 2019 autorisant le représentant à signer ;

VU le contrat Territoire d'Industrie signé entre toutes les parties en date du 25 juin 2019 ;

Par délibération en date du 27 juillet 2021, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a demandé son intégration au Territoire d'Industrie porté par le PETR Gâtinais Montargois et la Communauté des Communes Giennoises.

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rattachement de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye au Territoire d'Industrie porté par le PETR Gâtinais montargois et la Communauté de Communes Giennoises ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

B. OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER DE L'ENTREPRISE SAVONS ARTHUR SITUÉE A SCEAUX DU GATINAIS (CC/2021/09/19)

VU l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confie aux Régions compétence exclusive pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises ;

VU l'article L111-8 du même Code, qui précise les conditions dans lesquelles la Région peut déléguer tout ou partie des aides aux EPCI ;

VU l'article L1511-3 du même Code qui précise que les EPCI sont seuls compétents pour définir les aides ou régimes des aides et décider de l'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;

VU les orientations du Schéma de Développement Economique adopté par la Région Centre Val de Loire le 16 décembre 2013 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Quatre Vallées et, en particulier sa compétence en matière de développement économique ;

Suite à la NOTRe du 7 août 2015, la Région est seule compétente en matière d'aides aux entreprises mais peut déléguer tout ou partie de ces aides aux EPCI ;

VU la délibération n° 2018/125 du 25 septembre 2018 adoptant le cadre commun d'octroi de subventions pour les projets immobiliers des entreprises de chaque EPCI : Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V), Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) et Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (CCCFG) ;

VU la délibération n° 2021/07/05 du 8 juillet 2021 adoptant le règlement interne de la CC4V arrêtant les critères d'éligibilité aux fins d'instruction des dossiers ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique du 13 septembre 2021 ;

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **APPROUVE** une subvention d'un montant de 25 000 € à l'entreprise Savons Arthur, gérée par Arthur BLOUET, pour ses travaux d'aménagement et d'extension de son bâtiment d'activité afin de répondre au développement de son entreprise, sous réserve de la validation du dossier par la Région Centre Val de Loire,
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. DURAND indique que cette entreprise a la volonté de se développer en construisant un bâtiment et en investissant dans une nouvelle presse, coût total 720 000€. Cela créera 15 emplois programmés sur 3 ans.

6. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

A. PISCINES DE CORBEILLES ET FERRIERES POUR L'ANNEE 2021-2022 : TARIFS DE PARTICIPATION DES COMMUNES ET SYNDICATS EXTERIEURS A LA CC4V DANS LE CADRE SCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021 (CC/2021/09/20)

VU le CGCT ;

VU l'avis des Commissions Actions Sportives du 1^{er} septembre et Finances du 15 septembre 2021,

Il est proposé que les tarifs soient reconduits à compter de septembre 2021, pour la participation des Syndicats et Communes, hors C.C.4.V, et dont les enfants fréquentent les piscines de Ferrières-en-Gâtinais et de Corbeilles en Gâtinais, dans le cadre scolaire, pour l'apprentissage de la natation au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Il est proposé de fixer le tarif, à compter de septembre 2021, par créneau d'une heure pour l'année scolaire 2021-2022 :

OBJET	Proposition Tarif Par créneau 1h
Piscines de Ferrières et de Corbeilles - Participation des communes et syndicats extérieurs	200.00 €

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **VALIDE** le tarif de 200 € par créneau d'une heure à compter de septembre 2021, pour l'année scolaire 2021-2022,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention relative à cette affaire.

B. PISCINES DE CORBEILLES ET FERRIERES POUR L'ANNEE 2021-2022 : CONVENTION D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION PAR LES ASSOCIATIONS ET VOTE DES REDEVANCES EN DECOULANT (CC/2021/09/21)

VU le CGCT et notamment ses articles L.1311.5 à L.1311.8 ;

VU le CG3P et notamment ses articles L.2111.1, L.2122.1 à L.2122.4, L.2125.1 à L.2125.6, L.2321.1 à L.2323.14 ;

VU les statuts de la CC4V ;

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes possède la piscine de Ferrières-en-Gâtinais, située rue Verdun et la piscine de Corbeilles en Gâtinais, rue du puits du chiard.

Les maîtres-nageurs et/ou clubs nautiques, demandent chaque année scolaire l'autorisation d'occuper ces établissements publics, dans le cadre d'activités privées accessoires.

Cette occupation du domaine public est conditionnée au paiement d'une redevance annuelle (de septembre à juin) en relation avec le nombre de créneaux attribués ou au forfait, via la signature d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire par année scolaire.

Il est proposé, au Conseil de Communauté, de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 identiques à ceux de l'année scolaire 2020-2021 :

Aquagym :

✚ 2 450 € par créneau d'occupation d'une heure d'utilisation (bassin + vestiaires + sanitaires + tarif entrée).

Perfectionnement-Apprentissage adulte :

✚ 1 565 € par créneau d'occupation d'une heure d'utilisation (bassin + vestiaires + sanitaires + tarif entrée).

Aquabike :

✚ 1 370 € par créneau d'occupation d'une demi-heure d'utilisation (bassin + vestiaires + sanitaires + tarif entrée).

Natation adultes :

1 565 € par an et créneau d'occupation d'une heure d'utilisation (bassin + vestiaires + sanitaires + tarif entrée).

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **VOTE** les nouveaux tarifs des redevances d'occupation des piscines de Ferrières et Corbeilles pour l'année 2021-2022, comme ci-dessus,
- **FACTURE** ces occupations de piscine, selon le barème ci-avant détaillé, aux structures concernées,
- **MET** en place toute procédure relative à l'encaissement des loyers.
- **AUTORISE** le Président et le Vice-Président délégué à signer les conventions relatives à la mise en place de ces activités avec les clubs, associations et autoentrepreneurs, au titre d'autorisation d'occupation temporaire de l'année scolaire 2021-2022, et tout document nécessaire dans le cadre de l'occupation des piscines précitées et de voter les tarifs des redevances en découlant.

7. EAU & ASSAINISSEMENT - SPANC

A. VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SPANC- ANNEE 2020 (CC/2021/09/22)

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 ;

VU les articles L. 2224-5 du C.G.C.T. ;

VU l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

VU la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes des Quatre Vallées a été établi au titre de l'année 2020.

Ce rapport, qui fera l'objet d'une communication par chacun des Maires auprès de leur conseil municipal, est un document public et a pour but d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire du rapport annuel du S.P.A.N.C a été remis aux membres de la Commission Eau et Assainissement **par courriel en date du 15 septembre 2021**, en amont de sa présentation et de sa validation par le Conseil de Communauté du 30 septembre 2021. Ce dernier restera à disposition du public aux bureaux de la C.C.4.V et dans chaque commune du territoire.

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **ADOPTE** le rapport annuel du S.P.A.N.C au titre de l'année 2020,
- **MET** en ligne le rapport validé sur le site internet www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

8. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

A. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES CC4V- ANNEE 2020 (CC/2021/09/23)

CONFORMEMENT à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, il est présenté à la présente assemblée délibérante le rapport d'activités de la C.C.4.V au titre de l'année 2020.

L'Article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) prévoit que chaque EPCI établit un rapport annuel d'activités, qui doit être adressé à chaque Maire des communes membres, accompagné du Compte Administratif.

En vertu de l'article 7 de la loi engagement et proximité, les élus municipaux non communautaires sont destinataires de ce rapport.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. Ce dernier reste à la disposition du public aux bureaux de la C.C.4.V et dans chaque commune du territoire.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel d'activités de la CC4V, au titre de l'année 2020.

B. SMIRTOM : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 (CC/2021/09/24)

VU l'exposé du Président informant et présentant au Conseil de Communauté le rapport d'activités 2020 du SMIRTOM,

Le conseil de Communauté, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2020 du SMIRTOM annexé à la délibération.

M. LARCHERON indique une baisse de 2,86 % de la collecte des déchets, 646 kg par habitant

- 19 000 tonnes d'ordures ménagères résiduels,
- 3 600 tonnes d'emballages,
- 2 181 tonnes de verres,
- 14 751 tonnes de déchets hors cartons,
- 9 425 tonnes déchets vert,
- 662 tonnes de cartons.

M. LARCHERON indique que la taxe générale sur les enfouissements va augmenter (65 € la tonne en 2025) pour inciter au tri sélectif.

La collecte des bio déchets sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

9. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION – Information du Conseil

A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil Communautaire

21/28 du 25 juin	Avenant avec Convivio pour la fourniture des repas du centre de loisirs du 19/07/21 au 09/08/21
21/29 du 5 juillet	Contrats, conventions et avenants Objet : Prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 4 novembre 2021 dans le cadre du marché de construction du Doio de Ferrières
21/30 du 5 juillet	Prolongation de la durée des prestations de transport aux équipements sportifs pour l'année scolaire 2021/2022

21/31 du 30 juin	Prolongation d'un an du marché avec Convivio pro pour la fourniture des repas au centre de loisirs de Corbeilles
21/31A du 30 juin	Avenant avec Convivio pro pour ajout de pain aux repas de l'ALSH de Dordives et Nargis pendant la période estivale.
21/32 du 2 août	Avenant n° 3 bis avec l'architecte BERRANGER VINCENT pour la construction du musée de site de Sceaux du Gatinais pour un montant de 5 000€ HT.
21/34 du 20 septembre	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de locaux techniques et administratifs de la gendarmerie à Ferrières pour 48 375 € HT soit 58 482 TTC
21/35 du 21 septembre	Convention d'étude et de travaux pour la desserte A19 avec Arcour

10. TRAVAUX DES COMMISSIONS

1) Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyn LEFEUVRE

Mme LEFEUVRE indique que le centre de vaccination mobile était à Ferrières les 28, 29 et 30 septembre. Elle remercie les élus présents.

Un COPIL Centre de Santé a eu lieu le 27 septembre avec les maires de Ferrières, Dordives et Corbeilles, Mme Chevallier, chef de projet « ORT » et Mme Bouquet.

Il est prévu :

- Une construction neuve pour le Centre de Santé de Dordives dans le centre de la ville.
- La réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie pour le Centre de Santé de Corbeilles.
- Révision du programme avec la société AVENSIA pour le centre de Ferrières.
- Prochain COPIL le 14 décembre.

Une nouvelle coordinatrice Contrat Local Santé a été recrutée au PETR

2) Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND

M. DURAND fait part de la création d'un club des dirigeants d'entreprises sur Canaux et Forêt et des difficultés de recrutement par les entreprises.

- Eco-parc : Permis de construire Vaillog en cours d'instruction
Début des travaux de la 1^{ère} tranche au 1^{er} semestre 2022
- Forum de l'emploi le 12 octobre à Ferrières.

M. LARCHERON propose de demander aux entreprises du territoire de la CC4V de créer 1 club également.

M. DURAND indique que le sujet avait déjà été abordé avant la crise COVID et que les démarches vont pouvoir reprendre

3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT

Mme CHAUVOT fait le bilan de la situation financière de la CC4V :

Dépenses de fonctionnement : 4 368 562 € soit 52%

Recettes de fonctionnement : 5 183 927 € soit 59%

Dépenses investissement : 1 833 900 € soit 30%

Recettes investissement : 252 109 € soit 13%

Préparation du budget 2022, suivant le calendrier budgétaire.

4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD

M. BERTHAUD a reçu la société Voltaïs, qui propose aux particuliers de faire des économies d'énergie en proposant, par exemple, de couper l'électricité pendant 15 minutes chaque jour.

M. BERTHAUD indique que lors de la prochaine commission, un point sera fait sur les projets « Energie Nouvelle » sur le territoire de la CC4V.

5) Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS

- Culture et Patrimoine – M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)

Mme DHAMS informe du recrutement d'une chargée de communication qui travaille activement sur les supports de communication Son travail sera présenté lors de la commission communication du 12 octobre.

- MMA : travail avec le service enfance jeunesse pour proposer aux jeunes des ateliers
- Théâtre en roulotte à programmer pour l'été 2022
- 4 Vallées en musique va reprendre avec une association nouvelle. Les communes intéressées pour accueillir un concert peuvent se rapprocher de M. GIBault.
- Depuis que le gîte situé à Griselles est classé en 2 épis (au lieu de 3), les réservations sont en hausse. Il faudra examiner la réhabilitée de la grange pour agrandir le gîte.
- Prolongation de l'appel à projet sur les maisons éclésières. Les propositions reçues ne sont pas satisfaisantes.
- Il est prévu de refaire un Eductour sur l'autre moitié du territoire.

M. BERTHAUD indique l'ouverture d'une maison d'hôtes à l'hôtel César à Dordives.

M. BERTHAUD indique qu'il est intéressé par le projet de roulotte à la Prairie des Etangs

6) Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN

M. DROUIN informe :

- Le déménagement des services finances, RH, secrétariat, direction, à l'ancienne Trésorerie est prévue la semaine du 4 octobre.
- Fin des travaux aux préfabriqués pour accueillir l'espace jeunesse.
- Remise en route de la chaudière à bois de la piscine de Corbeilles. Il propose d'examiner la possibilité de passer au gaz (coût entre 4000€ et 5000€).
- Dojo : Retard de 2 mois des travaux dû à l'approvisionnement des matériaux.
- Ancien collègue : choix de l'architecte en cours, réunion avec l'ASTAF pour les logements.

M. DROUIN alerte sur le surcroît de travail du personnel des services techniques et à un manque de personnel.

Mr LARCHERON précise qu'il est conscient de la situation et a proposé le recrutement d'un agent supplémentaire.

7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA

M. LARCHERON indique que le service attend le retour des communes concernant la délibération du second arrêt du PLUi.

8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE

M. LELIEVRE indique que le bureau d'étude pour la voirie du stade de Dordives est choisi (montant des travaux estimé à 131 468€)

M. BERTHAUD s'interroge sur la faisabilité de la vidéoprotection sur la ZA Les Ailes

9) Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ

10) Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN

SPANC : Tarifs des contrôles 2022, consultation vidangeurs 2022-2023 ;

GEMAPI : Délibérations (Intégration des groupements de commandes du PAPI et désignation de délégués CC4V aux CAO des groupements) ;

Eau et Assainissement : rédaction du cahier des charges pour l'étude de transfert des compétences.

11) Actions sportives – M. Guy DUSOULIER

M. DUSOULIER indique que les plannings des piscines et des gymnases de Ferrières et Dordives ont été faits pour septembre, il travaille actuellement sur ceux de Corbeilles

M. LARCHERON fait part d'un courrier envoyé à la Préfecture pour obtenir un rendez-vous accompagné des associations environnementales concernant les éoliennes, la méthanisation et le photovoltaïque.

M. LARCHERON lit un article « Mairie Info » sur la loi « Climat et Résilience » (voir pièce jointe)

M. DURAND indique que les syndicats et les écoles remercient M. DUSOULIER car les enfants sont autorisés à aller dans les gymnases de Corbeilles.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

❖ **Lundi 8 novembre 2021 à 14h30 : Bureau**

❖ **Jeudi 18 novembre 2021 à 19h30 : Conseil Communautaire**

M. LARCHERON remercie les élus de leur participation aux commissions

Fin de la séance à 21h00